

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 décembre 2025

DCM : N° 2025-12-03

OBJET : PROJET DE SANTE – MAITRISE D'OEUVRE

Envoyé en préfecture le 19/01/2026

Reçu en préfecture le 19/01/2026

Publié le



ID : 025-200082758-20251217-2025_12_03-DE

**L'an deux mil vingt-cinq
Le dix-sept décembre**

NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché
le 22/12/2025
Convocation du Conseil du
12/12/2025

Membres en exercice : 18
Membres présents : 17
Ayant pris part au
vote : 17
Ayant donné
procuration : 0

Résultat du vote :
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. Maxime GROSHENRY, M. Nicolas DEMOLY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Patrice PRETOT, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Isabelle GAINET, Mme Nathalie LAURENT, Mme Bénédicte CHARITE, Mme Corinne BERTRAND, M. Ghislain VICAIRE, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE, M. David HUMBERT

Absents ayant donné pouvoir :

Absents excusés : Mme Christina MARCHAND,

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Mme Bénédicte CHARITE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle la délibération 2021-05-04 concernant l'acquisition d'une maison sise au 7 rue des Aubépines à Tarcenay sur la parcelle cadastrée ZN 284 d'une surface de 1 816 m².

Il rappelle également les différentes discussions des dernières réunions de conseil pour le projet de maison de santé.

Il rappelle aussi les réunions entre la commission « Pôle santé » de la commune, les médecins intéressés par ce projet, les personnes de la Communauté de Communes Loue Lison s'occupant du développement économique

Il informe le Conseil Municipal qu'il convient d'avoir une approche économique sur le coût de ce projet afin de proposer aux professionnels de santé un prix de location au m² permettant d'avoir un coût net de zéro (0) euro pour la collectivité en fin d'opération.

Il indique au Conseil Municipal qu'il convient de choisir un maître d'œuvre pour ce projet de maison de santé afin de pouvoir prévoir les travaux qu'il conviendrait de faire pour aménager cette maison en locaux professionnels.

Des devis ont été demandés à 3 entreprises pour cette mission de maîtrise d'œuvre et les retours sont les suivants :

- | | |
|-----------------------|-------------------------------------|
| - Cabinet BEJ : | 34 100.00 € HT soit 40 920.00 € TTC |
| - Société LC2N : | 29 500.00 € HT soit 35 400.00 € TTC |
| - Architecte LHOMME : | 32 300.00 € HT soit 38 760.00 € TTC |

Le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la proposition de la société LC2N.

Envoyé en préfecture le 19/01/2026

Reçu en préfecture le 19/01/2026

Publié le

ID : 025-200082758-20251217-2025_12_03-DE



Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de la société LC2N pour un montant de 29 500.00 € HT,
- Autorise le Maire à signer le devis correspondant à cette mission de maîtrise d'œuvre.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Vote à majorité : 17 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,
Maxime GROSHENRY

